

COMMUNE DE WALFERDANGE

AVIS

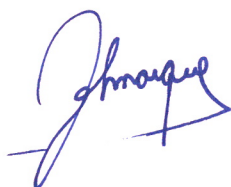
Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, un projet d'aménagement particulier « Bëschelter » a été introduit à la commune de Walferdange pour approbation, portant sur des terrains situés dans la rue Bellevue à Bereldange, présenté par le bureau d'études BEST ingénieur-conseil pour le compte de la société « CEBTIMO S.A » et visant la construction de 8 maisons unifamiliales isolées ou jumelées.

Le dossier y relatif est déposé à la connaissance du public à la Mairie de Walferdange dans les bureaux du Secrétariat communal et peut être consulté du 15 juillet 2026 au 17 août 2026 inclus. Les observations et objections contre le projet sont à présenter par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Walferdange, sous peine de forclusion, endéans ce délai de 30 jours.

Pendant la même durée, la version électronique du dossier peut être consultée sur le site internet de la commune de Walferdange, à l'adresse suivante : www.walfer.lu. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Walferdange, le 15 juillet 2026.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber